Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Reclamation de creances et location de maison

Par Visiteur

Bonjour
J'ai loué ma maison jusqu'en 1999 a une association régie par la loi 1901 . Celle-ci a cumulé une dette de loyer d'environ 21375 euros soit 140 000 francs à l'époque. Avant de cesser son activité le président de l'association m'a signé une reconnaissance de dette. Ce dernier était chômeur et m'avait promis le remboursement de la dette, mais il a disparu de la situation. Ces dernier jour j'ai retrouvé sa trace et j'ai également découvert qu'il gagne très bien sa vie.
Ma question est quelle est la procédure à engager pour me faire rembourser cette créance.

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai loué ma maison jusqu'en 1999 a une association régie par la loi 1901 . Celle-ci a cumulé une dette de loyer d'environ 21375 euros soit 140 000 francs à l'époque. Avant de cesser son activité le président de l'association m'a signé une reconnaissance de dette. Ce dernier était chômeur et m'avait promis le remboursement de la dette, mais il a disparu de la situation. Ces dernier jour j'ai retrouvé sa trace et j'ai également découvert qu'il gagne très bien sa vie.
Ma question est quelle est la procédure à engager pour me faire rembourser cette créance.

La première chose à faire serait d'adresser une mise en demeure afin de lui demander le réglement de cette reconnaissance de dette et son obligation de la payer conformément aux articles 1134 et 1147 du Code civil.

S'il refuse ou ne donne pas suite dans un délai disons de 15 jours, alors vous devrez saisir le tribunal de grande instance par le moyen d'un avocat (obligatoire) dans la mesure où la dette est supérieure à 10 000 euros.

Très cordialement.